



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

AUDACE - concours automne 2017

< Retourner aux résultats



Imprimer



Partager

En résumé

Année de concours :	2017-2018
Date limite (demande) :	24 novembre 2017, 16h
Montant :	Maximum 100 000 \$ pour une durée de 12 mois, pour une utilisation sur 24 mois
Durée du financement :	1 an
Annnonce des résultats :	Mars 2018

Remplir une demande >

Avez-vous des questions?

Katell Colin

Responsable de programmes - Défis de société et maillages intersectoriels

Courriel : audace

418 643-7582, poste 3255

Boîte à outils

À consulter

Formulaire pour information



Présentation PPT



Webconférence



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Règles générales communes



Conduite responsable en recherche



Version mise à jour le 30 juin 2017 sous réserve de l'approbation par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

NOTE IMPORTANTE : Le lien vers le Portfolio électronique du FRQ (formulaires) est disponible sous l'onglet Accès portails du site web. Plus d'informations sont disponibles dans la section À propos de FRQnet.

| FRQ | Audace : un programme de recherche pour penser autrement



Assistance informatique

Courriel : centre.assistance.sc

Québec : 418 646-3669

Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi

8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

NOTES

Le présent programme fait référence aux **Règles générales communes (RGC)** . Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation des FRQ. Seules les conditions particulières s'appliquant au programme **AUDACE** sont indiquées dans ce document et prévalent sur les **RGC** .

1. **CONTEXTE**
 2. **OBJECTIFS DU PROGRAMME**
 3. **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**
 4. **PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**
 5. **ÉVALUATION DES DEMANDES**
 6. **ANNONCE DES RÉSULTATS**
 7. **DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE**
 8. **SUIVIS ET REDDITION DE COMPTES**
 9. **ENTRÉE EN VIGUEUR**
-

1. CONTEXTE

Convaincus qu'une démarche intersectorielle permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, d'inaugurer des cadres conceptuels inédits, de jeter un regard neuf sur des phénomènes complexes et d'apporter des solutions innovantes à des enjeux multidimensionnels, les Fonds de recherche du Québec invitent les chercheurs de tous les secteurs (sciences naturelles et génie, sciences de la santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres) à se mobiliser pour répondre aux grands défis auxquels fait face la société québécoise, en les éclairant au prisme d'une approche véritablement conjointe, coconstruite, intégrée.

Le programme *AUDACE* s'inscrit donc dans un contexte où des efforts importants ont été déployés au cours des cinq dernières années par le Scientifique en chef du Québec en vue de favoriser la recherche intersectorielle par le biais de forums d'orientation, de consultations périodiques auprès des acteurs issus de la recherche et des milieux publics, privés, politiques et artistiques, ainsi que par la mise sur pied d'un vaste chantier de réflexion sur la créativité et l'intersectorialité.

Le programme *AUDACE* constitue le premier né d'une programmation misant sur les maillages intersectoriels et sur les avancées que peuvent générer les croisements de savoirs, d'approches et de cultures scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée des programmes *Appui à la recherche innovante* et *Appui aux projets novateurs* – successivement inscrits dans la programmation du FRQSC entre 2002 et 2013 –, deux offres de financement qui invitaient déjà la communauté des SSHAL à proposer des projets atypiques, sortant des sentiers battus et innovants. C'est en tirant les leçons des expériences menées dans le cadre de ces programmes que les trois Fonds de recherche s'engagent résolument, avec *AUDACE*, à soutenir des initiatives intersectorielles à vocation exploratoire et qui ont le potentiel de transformer radicalement la recherche et la création.

Par ce programme, les FRQ ambitionnent aussi de redonner au Québec une place de choix dans la mouvance internationale d'offres de financement de type Haut risque/Haut rendement (pour reprendre la formulation anglaise originale de *High-Risk/High-Reward*). *AUDACE* vise en effet à fournir aux chercheurs issus des trois grands secteurs couverts par les Fonds les conditions propices au démarrage de projets comportant des risques élevés mais à fort potentiel d'impacts scientifiques, sociaux, économiques, technologiques, culturels, esthétiques, etc. Plus précisément, les chercheurs du Québec sont invités à soumettre des propositions qui :

- s'inscrivent dans une démarche **intersectorielle** – au sens où ils impliquent une collaboration entre des chercheurs d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds;
- prennent le **risque** de se placer en **rupture** avec les cadres et schèmes de pensées établis;
- sont susceptibles de produire des savoirs radicalement **innovants** et à **fort potentiel de retombées**.

Compte tenu de son caractère exploratoire et de la volonté des FRQ de faire preuve de réactivité afin d'ancrer ce nouveau programme dans l'actualité scientifique québécoise et internationale, cette édition du programme *AUDACE* en est une « pilote ». Ses règles sont sujettes à ajustements et révision au fil des éditions.



2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1. Objectif général

En mettant en œuvre ce programme, les FRQ souhaitent soutenir des recherches audacieuses en rupture avec les approches traditionnelles. L'audace désigne ici la capacité des chercheurs et du projet qu'ils portent d'aller au-delà des acquis balisant leurs cultures scientifiques et champs de recherche respectifs – théories, pratiques, hypothèses, méthodes voire modes de pensée. Les FRQ souhaitent aussi encourager des propositions de recherche innovantes à fort potentiel de transformation et porteuses de retombées considérables, quelle qu'en soit la nature (scientifiques,

sociales, économiques, technologiques, culturelles, esthétiques...).

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, par ce programme, les FRQ visent ici à :

- favoriser les maillages intersectoriels en finançant des projets de recherche se situant à la croisée des disciplines et des secteurs;
- rendre possible le financement de projets considérés risqués en raison de l'audace dont ils font preuve et qui, parce qu'intersectoriels, ne trouveraient pas leur place dans les programmes réguliers de financement proposés par chacun des trois Fonds de recherche.

Par « maillage intersectoriel », les FRQ renvoient à une démarche de recherche et de collaboration qui, en vue de placer des enjeux de recherche communs ou partagés sous un éclairage nouveau, réunit sur un même objet, problème, méthode ou question de recherche des chercheurs de champs disciplinaires ou de pratiques de recherche ressortissant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les Fonds. On parle ici de dépasser la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs (voire l'instrumentalisation d'une discipline ou d'un secteur par l'autre) pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. Dans une perspective intersectorielle, disciplines et secteurs s'engagent résolument dans une « approche de recherche » conjointe, co-créée, dont le mode d'opération se situe en-dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances.



3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

3.1 Admissibilité du responsable

La personne responsable d'une demande doit répondre à l'un des statuts suivants :

- chercheur ou chercheuse universitaire;
- chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire;
- chercheur ou chercheuse de collège.

Elle doit aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les [RGC](#) PDF.

3.2 Composition de l'équipe

Pour être admissible, un projet devra être porté par au moins deux personnes provenant d'au moins deux secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies – Santé – Société et culture) et répondant aux statuts de :

- chercheur ou chercheuse universitaire;
- chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire;
- chercheur ou chercheuse de collège.

Pourront s'adjoindre, à titre de cochercheurs ainsi qu'à titre de collaborateurs, des personnes répondant à ces mêmes statuts, ainsi qu'à celui d'autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante, ou artiste ([RGC](#) PDF, *Définition des statuts et rôles*). Les stagiaires de recherche postdoctorale ainsi que les chercheurs hors-Québec peuvent quant à eux contribuer au projet à titre de collaborateurs.

3.3 Participation à plus d'un projet

On ne peut être responsable que d'une seule demande de financement déposée ou subvention octroyée dans le cadre de ce programme.

Il est possible de faire partie de plusieurs projets déposés ou financés dans le cadre de ce programme, à titre de cochercheur/cochercheuse. Néanmoins, la pertinence ainsi que la faisabilité de ce type de participation multiple seront soumises à évaluation.




4. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Avant de remplir une demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur à partir du site Web du Fonds, si ce n'est déjà fait. Les personnes qui détiennent un numéro d'identification personnel (NIP) ont un accès direct à un compte FRQnet et doivent mettre à jour leur profil à partir du Portefolio électronique.

4.1 Formulaires électroniques

Toute personne désirant présenter une demande doit compléter le formulaire qui sera rendu disponible dans le Portfolio électronique du chercheur deux mois avant la date de clôture du concours.

Tel qu'indiqué dans les **RGC**  **PDF**, le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par le Fonds.

Seuls les formulaires complétés et transmis électroniquement sont acceptés.

Un dossier ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation est déclaré non recevable par les Fonds.

Aucun document joint au dossier de demande et non exigé ne sera soumis au comité d'évaluation. Les éléments absents du dossier ne sont pas demandés aux requérants. Aucun document transmis après la date de clôture du concours ou dépassant les formats précisés dans les présentes règles n'est considéré.


La date limite de transmission de la demande est le **24 novembre 2017, à 16h00**.

4.2 Documents à joindre

Le responsable de la demande est invité à soumettre les documents suivants :

- un texte de trois pages défendant le projet à la lumière des critères d'évaluation (voir 5.1).
- un document complémentaire présentant le projet et les personnes qui le portent peut être joint au formulaire. Le choix de son contenu est laissé libre aux demandeurs. Les supports suivants sont acceptés :
 - un texte d'un maximum de 3500 caractères espaces compris et incluant les caractères compris dans tout élément introduit sous forme d'image;
 - une vidéo ou un enregistrement audio, dont la durée ne doit pas dépasser 3 minutes (180 secondes) maximum;
 - une présentation PowerPoint d'un maximum de 10 diapositives, présentée sous forme d'une vidéo d'une durée de 3 minutes (180 secondes) maximum.

Les documents d'accompagnement numériques (vidéo entre 500 et 1024 MO ou PowerPoint) doivent être acheminés au Fonds via l'adresse web suivante :

<https://cloud.frq.gouv.qc.ca/u/d/003038c771ef49bbaeb9/> . Ils doivent être identifiés comme suit :
NOM DU DEMANDEUR – NUMÉRO DE DEMANDE.

ATTENTION : Les candidats sont invités à ne transmettre qu'une seule fois leur document d'accompagnement, dans sa version finale. En cas de double transmission résultant d'une erreur de manipulation, la version la plus récente sera considérée pour l'évaluation.

- chaque membre de l'équipe doit fournir un CV abrégé au format .PDF d'un maximum de 2 pages qui résume, en lien avec le projet et dans cet ordre :
 - leur formation académique et/ou professionnelle;
 - leurs expertises et expériences pertinentes, en lien avec le projet;
 - leurs réalisations scientifiques ou autres, en lien avec le projet.
- deux pages de justifications budgétaires.
- s'il y a lieu, les justifications éthiques d'une page maximum pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou animaux.

Les chercheurs ou chercheuses retraité(e)s doivent fournir via la section « Autres documents » du formulaire une lettre de l'établissement universitaire qui doit indiquer que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur, qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche et qu'il ou elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et étudiantes.

De même, les chercheurs ou chercheuses se prévalant du statut de chercheur ou chercheuse universitaire, chercheur clinicien ou chercheuse clinicienne universitaire mais occupant un poste ne menant pas à la permanence (exemple : sous octroi) doivent joindre via la section « Autres documents » du formulaire un document attestant qu'ils conserveront ce statut tout le long de la durée de la subvention.

4.3. Fréquence du concours

Le concours est offert annuellement.



5. ÉVALUATION DES DEMANDES

5.1 Critères d'évaluation

En lien avec les objectifs du programme, les demandes sont évaluées selon trois grands critères :

▪ Niveau d'intégration intersectorielle

Concrètement, un maillage intersectoriel en recherche – qui ne peut se réduire à une approche simplement collaborative – prend forme dans :

- la conception et le développement conjoints, au sein du projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentants des différents secteurs;
- le développement d'une méthodologie innovante, adaptée à chaque problématique et intégrant des approches de chaque secteur représenté au sein du projet;
- la composition des équipes : des chercheurs d'au moins deux secteurs doivent porter le projet.

▪ Potentiel de rupture innovante

Par rupture innovante, les FRQ entendent un dépassement significatif des fondements, savoirs et pratiques qui régissent un champ de recherche, ou des approches et méthodes qui président communément à l'étude d'un objet. Le potentiel de rupture innovante d'un projet tient à sa capacité, notamment grâce à sa visée intersectorielle, de sortir de la zone du connu, de rompre avec les cadres et standards dont il hérite en vue de produire des savoirs radicalement neufs (théoriques, épistémologiques, méthodologiques, esthétiques ou technologiques) qui transformeront le champ de recherche visé. Il revient aux demandeurs de démontrer que les percées anticipées du projet présentent un réel potentiel disruptif.


▪ Portée des retombées anticipées

La notion de « retombées » est ici entendue au sens de « livrable », dans son acception la plus large. Les retombées potentielles dans le cadre de ce programme, qui doivent bénéficier à la société québécoise, peuvent en effet se présenter comme scientifiques, sociales, économiques, technologiques, culturelles, esthétiques...

Dans tous les cas, les impacts du projet, tels que pressentis, doivent s'imposer comme considérables en cas de succès.


Enfin, les prévisions budgétaires sont analysées par le comité, qui en vérifie la cohérence avec le projet soumis.

5.2 Processus d'évaluation

Tel qu'indiqué à la [section 4](#) des [RGC](#) , les Fonds reçoivent les demandes d'aide financière, en évaluent l'admissibilité et en confient l'évaluation scientifique à un comité dont les membres sont reconnus pour leurs compétences, expertises et réalisations en lien avec les objectifs du programme et les demandes déposées. Néanmoins, les profils des évaluateurs agissant dans ce type de programme étant très diversifiés, les demandeurs sont invités, dans les documents soumis pour évaluation, à présenter leur projet de manière à en faciliter la compréhension dans un contexte multidisciplinaire.

Le processus d'évaluation des projets en tant que tel se déroule en deux phases :

- Phase 1 : analyse, par le comité d'évaluation, du formulaire déposé et du document d'accompagnement;
- Phase 2 : entrevue avec les responsables des projets retenus en phase 1 pour une présentation devant le comité d'évaluation.

Les conditions entourant les décisions de financement sont quant à elles précisées à l'[article 4.5](#) des [RGC](#) .



6. ANNONCE DES RÉSULTATS


Pour les conditions liées à l'annonce des octrois, se référer à la [section 5](#) des [RGC](#) .

Une copie du certificat d'éthique pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou d'animaux dans le projet sera demandée lors de l'octroi de la subvention, s'il y a lieu. Le versement de la subvention sera alors conditionnel au dépôt du certificat et des documents qui s'y rattachent.




7. DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière consiste en une subvention d'un maximum de 100 000 \$ pour une durée de 12 mois. Dans les documents soumis pour évaluation, l'utilisation de cette somme peut toutefois être planifiée sur 24 mois.

En respect des objectifs du programme, la subvention versée doit être utilisée pour le financement de dépenses reliées directement à la réalisation du projet. Tous les postes budgétaires prévus par les RGC sont admissibles, à l'exception des dépenses liées aux frais de diffusion, de reproduction, d'édition, de reprographie ou de traduction ([section 8.9. des RGC](#) ). Les frais associés au déchargement d'activités d'enseignement ou de clinique pour la réalisation d'activités de recherche ou de coordination sont autorisés sur ce programme, au seul bénéfice du responsable de la demande.



8. SUIVIS ET REDDITION DE COMPTES

Conformément aux [RGC](#)  [PDF](#), les titulaires d'une subvention obtenue dans le cadre de ce programme doivent soumettre un rapport final dont le format sera communiqué en temps utile aux responsables des demandes financées.

Par ailleurs, dans le but de mettre en valeur les retombées des projets financés dans le cadre de ce programme, les équipes pourraient être invitées à participer à des événements de type forums, colloques, activités de suivi ou de transfert, etc.



9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2017-2018.

Assistance informatique

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Téléphone : 418 646-3669

Sans frais : 1 866 621-7084

centre.assistance.sc@frq.gouv.qc.ca

Les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées de façon prioritaire.

Mis à jour le 17 octobre 2017.



Suivez-nous



Restez en contact



Plan du site

Accueil

Bourses et

La recherche

Partenariat

Le FRQSC

Éthique

subventions

À propos de FRQnet

Consulter les programmes
- Remplir une demande

Règles générales
communales

Établissements reconnus
pour gérer du financement

Évaluer une demande

Résultats des concours
2017-2018

Règles des concours
antérieurs

La recherche en vedette

La recherche financée par
le FRQSC

Pourquoi devenir
partenaire du FRQSC?

Devenir partenaire du
FRQSC

Nos partenaires

Appels de propositions en
cours

Projets de recherche

Rapports de recherche

Activités de transfert des
connaissances

Mission et domaines de
recherche

Plan stratégique 2014-
2017

Faits et chiffres

Diffusion de l'information

Conseil d'administration et
comités

Direction scientifique

Répertoire du personnel

Conseillers scientifiques

Données et statistiques

Publications

Emplois

Logo

Contexte

Éthique de la recherche

Conduite responsable en
recherche

Propriété intellectuelle

Recherche en éthique

Comité sur l'éthique et l'intégrité
scientifique

Capsules d'information

Consultation et événements

Liens et publications d'intérêt

Espace presse

Nouvelles et communiqués

Documents promotionnels


Les SSH en innovation

Calendrier d'événements


Multimédia

Accès portails

Consultez aussi

Fonds Nature et technologies 

Fonds Santé 

Scientifique en chef du Québec 

Webmestre

Conditions d'utilisation

Déclaration de services

Accessibilité


Politique de confidentialité

Accès à l'information

Propriété intellectuelle

Nétiquette

Dernière mise à jour : octobre 2017

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2014